

ATTESTATION DE FORMATION

Art. L. 6353-1 du Code du travail

L'organisme de formation **POLE FORMATION UIMM Drôme-Ardèche**
Maison de l'Industrie – 21, rue Pierre Méchain – BP 10028 – 26901 VALENCE cedex 9
Enregistré sous le n°82 26 01710 26 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes

Atteste que : **Monsieur Thierry LECAT**

De l'entreprise : **EDR
(26350 MONTRIGAUD)**

A participé à la formation suivante :

Intitulé de l'action : RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE POUR ELECTRICIEN
Indice(s) proposé(s) : BR B2V
Validité de 3 ans à compter du : 19/01/2018

Modalité de l'action : Stage inter-entreprises

Nature de la formation : L'action de formation animée par *POLE FORMATION UIMM Drôme-Ardèche* entre dans la catégorie suivante prévue par les articles L. 6313-1 et L. 6314-1 du Code du travail :
Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Lieu de la formation : POLE FORMATION UIMM DROME ARDECHE - 20 RUE DES MOURETTES - 26000 VALENCE

Durée prévue de formation : 10 heures 30

Nombre d'heures de présence : 10 heures 30

Nombre d'heures d'absence : 0 heure

Dates de la formation : du 18/01/2018 au 19/01/2018

Résultat de l'évaluation des acquis de la formation :

Objectifs de la formation	Modalités d'évaluation	Compétences	Reste à acquérir
Respecter les prescriptions de la réglementation sur la sécurité électrique	Questionnaire écrit	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre la signification des indices d'habilitation Mettre en application les prescriptions de sécurité face au risque électrique 	

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art. L. 6315-2 du Code du travail)

Délivrée par Patrick GUNSETT, Directeur de l'AFPI Drôme-Ardèche,

A Valence, le 19 janvier 2018